

VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER :



A la gym !

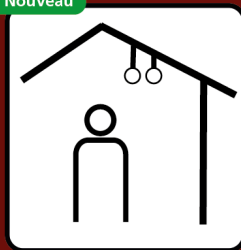
Assouplissement des mesures dans le Canton de Vaud

+ 16 ans



Les cours et entraînements collectifs
restent interdits

Nouveau



Pratique individuelle libre autorisée en intérieur
avec 15m² par personne (4m² pour activités calmes).
Chaque personne pratique librement sans interaction avec
d'autres personnes ni contrainte horaire

- 16 ans

Nouveau



Masque obligatoire lors de la pratique uniquement
pour les 12-15 ans dans les sports collectifs